

N/REF : 13/04/2026 10H58 C:000003 I:80044
V/REF : AC/C44469
V/Email reçu le Lundi 13/04/2026 a 10H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SSL
IMMEUBLE : RES. SESSILE -SSL
1/5, RUE OLYMPE DE GOUGES
RESIDENCE SESSILE
35650 LE RHEU

Rennes, le 17 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 1 ET 5 RUE OLYMPE DE GOUGES - LOCAL MÉNAGE
MOTIF : REMPLACER LE BECS SUPENDU (15L A PRIORI)
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 16/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
MISE HORS TENSION
VIDANGE BALLON
DÉPOSE BALLON
FOURNITURE ET POSE BALLON 15L
FOURNITURE ET POSE GROUPE DE SÉCURITÉ + SIPHON
FOURNITURE ET POSE JOINT FIBRES 20/27
RACCORDEMENT HYDRAULIQUE ET ÉLECTRIQUE
REMISE EN EAU
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 16/04/26 a 12H42 EROCHE@AIGUILLON.COM

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 16/04/26 A 12:41 M. ROCHE E

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de

l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL156-FP.1	Ballon 15L ACI/NRJ C-T 1/2	1	463,14	463,14
TOTAL H.T.					463,14
T.V.A. a 10,00%					46,31
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>509,45</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.